

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 5 novembre 2018, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot
Marc Tanguay

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 18-11-305

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Supprimer le point suivant :

16.3. Adoption du projet de règlement amendant le *Règlement n° 309 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* concernant le cannabis;

Ajouter les points suivants :

7.7. *Chevaliers de Colomb Conseil 12007* – Demande de commandite;

14.14. Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant la réfection des rangs 8 et 9 Ouest;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. *Fondation de Charité des Policiers d'Abitibi-Ouest* – Campagne des Paniers de Noël;
 - 7.2. *Tournoi Bantam de La Sarre* – Demande de commandite;
 - 7.3. *Club de l'Amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest* – Demande de contribution financière;

- 7.4. *OMH de Palmarolle* – Demande de commandite de salle;
- 7.5. *Comité Jeunesse* – Demande d'installation d'Internet au local des jeunes au Centre municipal;
- 7.6. Demande d'aide financière pour un (e) animateur (trice) au *Comité Jeunesse de Palmarolle*;
- 7.7. *Chevaliers de Colomb Conseil 12007* – Demande de contribution financière;
- 8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
- 9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
- 10. PAROLE AU PUBLIC;
- 11. SÉCURITÉ INCENDIE;
- 12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
- 13. HYGIÈNE DU MILIEU;
- 14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. *Action Santé-l'Envolée d'Abitibi-Ouest* – Rencontre de partenaires;
 - 14.2. Demande de prolongation de délai d'achat de terrain;
 - 14.3. Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste des personnes endettées pour taxes municipales;
 - 14.4. Calendrier de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
 - 14.5. *Corporation du Transport adapté* – Demande de mise en candidature pour le siège de représentant du *Secteur Sud*, au sein du conseil d'administration;
 - 14.6. Approbation de la programmation des travaux TECQ 2014-2019 de la taxe d'accise sur l'essence;
 - 14.7. Gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins;
 - 14.8. Adjudication de l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs;
 - 14.9. *Les Loisirs de Palmarolle Inc.* – Autorisation d'achat d'équipements;
 - 14.10. Transferts budgétaires;
 - 14.11. Location d'espace pour le CLSC au Centre municipal;
 - 14.12. Location d'espace patinoire pour événements privés à l'aréna;
 - 14.13. *Les Entreprises Roy & Frères inc.* – Paiement selon l'appel d'offres et ajout d'une facture;
 - 14.14. Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant la réfection des rangs 8 et 9 Ouest;
- 15. EMPLOYÉS;
- 16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
 - 16.1. Avis de motion concernant une modification au *Règlement n° 293 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux*;
 - 16.2. Adoption du projet de règlement amendant le *Règlement n° 250 sur les nuisances* concernant le cannabis;
- 17. PAROLE AU PUBLIC;
- 18. SUJETS DIVERS (VARIA);
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 18-11-306

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 13, à la résolution 18-10-301, ajouter le paragraphe suivant : « Que la durée pour effectuer le ménage de la petite salle est de 2 heures maximum et de 4 heures maximum pour la grande salle, et ce, au taux horaire de l'employé municipal en conciergerie »;

À la page 13, à la résolution 18-10-301, au dernier paragraphe, ajouter, après « Que cette résolution sera valide » la phrase suivante : « à partir du 1^{er} janvier 2019, et ce, (...) ».

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT** *Aucun sujet n'a été soulevé*

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

La Fabrique de Palmarolle – Lettre de remerciements

La présidente de la Fabrique de Palmarolle, madame Nicole Fortier, remercie la Municipalité de Palmarolle de leur permettre d'utiliser la salle du Centre municipal, et ce, sans frais, afin de tenir leurs activités-bénéfices annuelles au profit la Fabrique.

Citoyenne de Palmarolle – Lettre de mécontentement concernant les bacs à fleurs

Une citoyenne nous fait part de son mécontentement concernant l'entretien des bacs à fleurs et des aménagements paysagers. Elle considère que les fleurs de l'été dernier n'étaient pas belles et qu'il manquait de fleurs au Centre municipal et aux entrées du village.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Prix Hommage bénévolat-Québec 2019

Annnonce de la 22^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec qui soulignent l'engagement bénévole exceptionnel de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec. L'événement du 5 décembre 2018 permet également de mettre en exergue la contribution d'organismes qui ont su, grâce à leurs bonnes pratiques, éveiller l'intérêt des bénévoles, soutenir leurs activités et les reconnaître. Nous sommes conviés à présenter la candidature de bénévoles ou d'organismes qui méritent d'être honorés pour leur engagement.

Municipalité de Palmarolle – Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2018

La secrétaire-trésorière Carole Samson présente les états comparatifs au 30 septembre 2018, états comparatifs qui sont présentés bi annuellement.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **URBANISME** *Aucun dossier.*

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

Résolution n° 18-11-307

**Fondation de Charité des Policiers
d'Abitibi-Ouest – Campagne des Paniers de
Noël**

CONSIDÉRANT que la mission de la *Fondation de Charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest* est d'offrir à chaque famille dans le besoin, un panier de denrées en plus d'un cadeau personnalisé à chaque enfant;

CONSIDÉRANT que le partenariat est précieux pour la *Fondation* et que cette mission est basée sur les dons des généreux partenaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité contribue chaque année à cette campagne depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte le partenariat offert en participant au plan de commandite « *Danseur* » pour un don de deux cents dollars (200 \$) à la *Fondation de Charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest*, pour la *Campagne des Paniers de Noël 2018*.

Résolution n° 18-11-308

**Tournoi Bantam de La Sarre – Demande de
commandite**

CONSIDÉRANT que la Municipalité contribue chaque année à cette activité, dans la catégorie « *Or* »;

ATTENDU que le versement de la commandite serait effectué en janvier 2019 et qu'il serait possible de l'intégrer au budget annuel;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise une commandite sous forme de crédit de location de glace à l'Aréna Rogatien-Vachon de Palmarolle, pour un montant de deux cents dollars (200 \$) dans le cadre de la 55^e édition du *Tournoi Bantam de La Sarre*, qui se déroulera du 7 au 10 février 2019.

Résolution n° 18-11-309

**Club de l'Amitié des handicapés d'Abitibi-
Ouest – Demande de contribution
financière**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière au *Club de l'Amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest*, dans le cadre de leur Campagne de financement 2017-2018, pour un montant de cent dollars (100 \$).

Résolution n° 18-11-310

OMH de Palmarolle – Demande de commandite de salle

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la commandite de la grande salle du Centre municipal de Palmarolle à l'occasion du soulèvement des 35 ans de fondation de l'OMH, le 11 novembre 2018.

Résolution n° 18-11-311

Comité Jeunesse de Palmarolle – Demande d'installation d'Internet au local des jeunes au Centre municipal

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure par manque d'informations, entre autres, quelle en sera l'utilisation.

Résolution n° 18-11-312

Demande d'aide financière pour un(e) animateur(trice) du Comité Jeunesse de Palmarolle

ATTENDU que la Municipalité s'engage à payer un salaire de quinze dollars (15 \$) l'heure à un (e) animateur (trice) ainsi que les cotisations de l'employeur (CSST, RRQ, RQAP, FSS, Assurance emploi, Impôts);

ATTENDU que Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest s'engage à fournir de la formation à l'animateur (trice), prêter du matériel au besoin, fournir une ressource pour accompagner le milieu au besoin et rembourser à la Municipalité un montant de huit dollars (8 \$) l'heure jusqu'à concurrence de mille cinq cents dollars (1 500 \$) en salaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'entente avec le Carrefour Jeunesse Emploi Abitibi-Ouest (CJEO).

Résolution n° 18-11-313

Chevaliers de Colomb Conseil 12007 – Demande de contribution financière

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la commandite de la grande salle du Centre municipal ainsi qu'une contribution financière au montant de cent dollars (100 \$), aux *Chevaliers de Colomb Conseil 12007*, dans le cadre de la « *Fête de Noël des enfants* ».

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 18-11-314

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 octobre 2018

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 octobre 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de neuf cent cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-onze cents (905 525.91 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre cents (34 983.34 \$);

QUE la liste des salaires versés au 31 octobre 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt dollars et cinquante cents (29 580.50 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 18-11-315

**Action Santé-l'Envolée d'Abitibi-Ouest –
Rencontre de partenaires**

ATTENDU

qu'Action Santé-l'Envolée d'Abitibi-Ouest prépare une rencontre de partenaires qui touchera les sujets suivants :

- Présentation des résultats de l'EQDEM (*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle*);
- Groupe de discussion afin de partager sur les enjeux de notre territoire;
- Partage sur les actions déjà établies sur notre territoire en lien avec les résultats;
- Partage sur les actions à mettre en place en partenariat, afin de pallier ces problématiques.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la conseillère Lyne Vachon à assister à la rencontre de partenaires d'Action Santé-l'Envolée d'Abitibi-Ouest qui se tiendra le 11 décembre prochain de 9 h à midi, à la *Table des Chefs du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi*, au 500 rue Principale à La Sarre. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

Résolution n° 18-11-316**Demande de prolongation de délai d'achat de terrain****ATTENDU**

qu'à la résolution n° 18-08-236, le conseil municipal a accepté de vendre à *Épicerie Marion et Fils* les lots 5 049 890, 5 049 367, 5 049 891 et une partie des lots 5 5049 481 et 5 048 685;

ATTENDU

que le délai prescrit pour l'acquisition desdits lots a pris fin le 4 novembre 2018;

ATTENDU

que le demandeur a accepté les conditions de vente telles que décrites dans ladite résolution, mais que la planification de la construction du commerce n'est pas terminée et que le demandeur désire bénéficier d'un délai supplémentaire sans perdre sa priorité d'achat sur lesdits lots;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise un nouveau délai et que la Municipalité s'engage à avertir *Épicerie Marion et Fils* si un autre acheteur se montre intéressé par l'acquisition de l'un ou l'autre desdits terrains, et que *Épicerie Marion et Fils* bénéficiera alors de trente (30) jours pour prendre sa décision.

Résolution n° 18-11-317**Autorisation pour la secrétaire-trésorière d'envoyer à la MRC, la liste des personnes endettées pour taxes municipales**

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière Carole Samson, à envoyer à la MRCAO la liste des personnes endettées pour taxes municipales. Le conseil municipal décrète qu'en date du 31 décembre 2018, les contribuables qui n'auront pas encore acquitté leurs versements dus au 31 décembre 2016, 2017, et

2018 ou avant, soient mis sur la liste des personnes endettées pour taxes municipales pour que la MRCAO entreprenne la procédure de « *Vente pour non-paiement de taxes* ».

Résolution n° 18-11-318

Calendrier de fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes soit, du lundi 24 décembre 2018 jusqu'au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement. Les heures normales de bureau reprendront le lundi 7 janvier 2019.

Résolution n° 18-11-319

**Corporation du Transport adapté –
Demande de mise en candidature pour le
siège de représentant du Secteur Sud, au
sein du conseil d'administration**

ATTENDU que le siège de représentant du *Secteur Sud* au conseil d'administration de la *Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest* est vacant;

CONSIDÉRANT que la *Corporation* demande à chaque municipalité de ce secteur ayant des candidats à présenter qu'elles le fassent avant le 1^{er} décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal propose la candidature du conseiller Daniel Perron de Palmarolle en tant que représentant pour le *Secteur Sud* au sein du conseil d'administration de la *Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest*.

QUE si un autre candidat est proposé, Monsieur Perron est disposé à laisser le poste de représentant à ce candidat.

Résolution n° 18-11-320

**Approbation de la programmation des
travaux TECQ 2014-2019 de la taxe d'accise
sur l'essence**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2019;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2019;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Résolution n° 18-11-321

Gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant :

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

- Directrice générale – Carole Samson
- Technicienne-comptable – Kathleen Asselin

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Résolution n° 18-11-322

Adjudication de l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres pour le déneigement des trottoirs entre la Caisse Populaire Desjardins et le bureau de Postes Canada sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la période fixée pour les travaux de déneigement est du 6 novembre 2018 au 30 avril 2019 et qu'une rencontre avec l'entrepreneur sera planifiée pour la façon de procéder lors des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé trois (3) soumissions pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu que deux (2) soumissions pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise MINI EXCAVATION MARIO PERRON au montant de deux mille trois cents dollars (2 300 \$) plus les taxes applicables de cent quinze dollars (115 \$) de TPS et deux cent vingt-neuf dollars et quarante-trois cents (229.43 \$) de TVQ pour un total de deux mille six cent quarante-quatre dollars et quarante-trois cents (2 644.43 \$.).

Entreprise	Prix avant TX	TPS	TVQ	Total
MINI EXCAVATION MARIO PERRON	2 300 \$	115 \$	229.43 \$	2 644.43 \$
AMENAGEMENT PAYSAGER E. MERCIER	2 987 \$	149.35 \$	297.95 \$	3 434.30 \$
TRANSPORT & SERVICES D.P.	N/A	N/A	N/A	N/A

Résolution n° 18-11-323

**Les Loisirs de Palmarolle Inc. –
Autorisation d'achat d'équipements**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'équipements au montant subventionné de vingt mille dollars (20 000 \$) et le rapport devra être produit avant le congé des Fêtes soit, au plus tard le 21 décembre 2018.

Résolution n° 18-11-324

Transferts budgétaires

ATTENDU que selon le *Règlement n° 264 modifiant le Règlement n° 236 sur le contrôle et le suivi budgétaires*, à l'article 3.2, il est spécifié que :

« La limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire au cours d'un exercice est fixée à 3%. Le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés en accord avec le directeur général. »;

CONSIDÉRANT que puisque la variation permise de 3% a été dépassée dans plusieurs postes budgétaires, un ajustement doit être fait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires effectués par la technicienne comptable Kathleen Asselin, et par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Carole Samson, comme spécifiés à l'Annexe « A » intitulé *Transferts budgétaires à effectuer pour l'année 2018*.

Résolution n° 18-11-325

Location d'espace pour le CLSC au Centre municipal

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'accepte pas la proposition de bail de location de la part du *Centre intégré de Santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)*, puisque celle-ci est irrecevable pour la Municipalité. Certaines propositions du bail ne sont pas conformes à ce qui avait été discuté lors des rencontres avec les responsables.

Résolution n° 18-11-326

Location d'espace patinoire pour les événements privés à l'aréna

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure par manque d'informations.

Résolution n° 18-11-327

Les Entreprises Roy & Frères inc. – Paiement selon l'appel d'offres et ajout d'une facture

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-treize dollars et trente-sept cents (173 893.37 \$) selon l'appel d'offres, ainsi que la facture ajoutée de vingt-six mille trois cent sept dollars et quarante et un cents (26 307.41 \$) pour un total de deux cent mille deux cents dollars et soixante-dix-huit cents (200 200.78 \$).

Résolution n° 18-11-328

Autorisation d'aller en emprunt temporaire concernant la réfection des rangs 8 et 9 Ouest

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la Municipalité de Palmarolle, et par conséquent sa directrice générale Carole Samson, à contracter un emprunt temporaire au montant total de deux cent mille deux cent dollars et soixante-dix-huit cents (200 200.78 \$), au taux préférentiel de 3,95 % plus un taux de majoration de 0,50 %, sur un (1) an, à déboursement progressif, en lien avec les travaux de réfection des rangs 8 et 9 Ouest.

Que madame la mairesse Louisa Gobeil ainsi que la directrice générale Carole Samson soient mandatées pour signer tous les documents nécessaires à cet emprunt temporaire.

→ **EMPLOYÉS** *Aucun dossier*

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Chabot, à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement n° 293 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux*, sera adopté à une séance ultérieure.

Résolution n° 18-11-329

Adoption du projet de règlement amendant le Règlement n° 250 sur les nuisances concernant le cannabis

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement amendant le *Règlement n° 250 sur les nuisances*, ajoutant des clauses concernant le cannabis.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)** *Aucun sujet n'a été soulevé*

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 18-11-330

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 21 heures et 25 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière